

Objet :Référence :
2025 / 7 / 2

TARIFS
SORTIE AU SALON
DE L'AGRICULTURE
A PARIS
LE 25 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
5 Décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
5 Décembre 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-215901463-20251210-20250702-DE

REGISTRE

S2LO

AUX

L'an deux mil Vingt Cinq, le Dix Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DESROUSSEAU Patricia, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DEMOYER Pascaline donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

Absents : MM. LLANES David, WATTEAU Bernard

A été nommée secrétaire : Madame HERBAUT Pierrette

L'Assemblée est informée qu'une sortie au Salon de l'Agriculture à Paris sera organisée le Mercredi 25 Février 2026.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- Adultes (transport + entrée au salon) : 42,50 euros
- Enfants de 6 ans à 12 ans (transport + entrée au salon) : 35 euros
- Enfants en dessous de 6 ans (transport) : 29 euros.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE

Page

Paraphe PZ

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-215901463-20251210-20250702-DE

